

Réunion du 17 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 8 décembre 2014.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	22
Nombre de procurations de vote :	05

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, Melle SEMANE Zahra (jusqu'à la délibération n°3), M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et M.LAMBERT Christian Adjoints
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, Mme RIVOISY Martine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. GUITARD Daniel, M.BELLEFAYE Jacques, M. BOUAZZA Laïd, Mme ROUSSEL Christine, Mme BROUSSARD Delphine, Mme LOBIT-BARDIN Christelle, M.BLONDEL Eric, M.DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès et M.PENELLE François, Conseillers municipaux.

ABSENTS – EXCUSES

M.GOURDON Jean-François, Mme CHEVALEYRE Chantal, M. O'BYRNE Jean-Pierre, Mme SARTORI Anne, M.COURTAUD Frédéric, M.BESSON Luc, Mme HOURY Marilyn

PROCURATIONS DE VOTE

M. Jean-François GOURDON à M. Philippe TEXIER
Mme Zahra SEMANE à M. Jacky BONNET (à partir de la délibération n°4)
Mme Chantal CHEVALEYRE à M. Jean-François DAURE
M. Jean-Pierre O'BYRNE à M.Chistian LAMBERT
Mme Marilyn HOURY à M. Eric BLONDEL

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Christelle LOBIT-BARDIN



MOTION AU GOUVERNEMENT POUR DECLARER LA COMMUNE DE LA COURONNE « ZONE HORS TAFTA »

DELIBERATION N°2014/12 – 225

Monsieur Jacky BONNET, adjoint au développement durable indique que le 8 juillet 2013, l'Union européenne et les États-Unis entamaient des négociations en vue de conclure un Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP1) ou Accord de libre-échange transatlantique (TAFTA2).

Négocié en secret, et initié notamment par les patrons des grandes multinationales, l'administration américaine ainsi que les dirigeants européens libéraux et sociaux libéraux, ce projet prévoit le démantèlement de toutes les « entraves » à la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes entre l'Union Européenne et les États-Unis, la création d'instances politiques supranationales non élues pour le diriger et permettrait aux multinationales d'attaquer en justice tout État ou collectivité locale qui ne se plieraient pas aux normes du libéralisme.

Ce traité est une atteinte à nos choix de société.

Officiellement il vise à la création d'un libre marché entre les États-Unis et l'Union Européenne. En réalité : il ne s'agit pas de baisser des droits de douanes devenus quasi inexistantes, mais de s'attaquer cette fois aux « barrières non tarifaires », c'est-à-dire toutes les règles sur la production, sur la consommation, la protection de l'environnement, qui sont pourtant des choix de société : elles ont été fixées démocratiquement à la suite de débats parlementaires voire même parfois de référendums populaires.

Des négociations sans légitimité démocratique

Le mandat et le contenu des négociations sont strictement confidentiels, et seules des fuites permettent d'avoir accès à quelques informations. On sait que la Commission Européenne a récolté les doléances de 140 lobbies et multinationales dans le plus grand secret. Désormais, son seul interlocuteur est le Département d'État américain, sans que les parlements ni les citoyens en soient informés.

Pour préserver une alimentation saine

Les produits les plus taxés sont les produits alimentaires : la viande, les produits laitiers, les farines, et le sucre. Supprimer les droits de douane sur ces produits aurait donc des conséquences pour l'agriculture européenne, la fin de la paysannerie pour laisser place à des fermes usines, la fin de nos modes de production et de consommation pour laisser place aux OGM, antibiotiques, et aux hormones de croissance pour la production laitière. Concrètement, des produits comme les poulets lavés avec des substances chlorées produits aux USA, sont interdits dans l'UE car nos normes sont plus exigeantes et les choix des consommateurs différents. Avec TAFTA, il nous faudra pourtant les accepter dans nos assiettes.

Les libertés numériques en danger !

TAFTA vise à réintroduire discrètement ACTA malgré son rejet par le Parlement Européen en 2012, par le biais de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, indications géographiques et autres formes de propriété intellectuelle.

Une menace pour l'environnement

Perçues comme des freins à l'investissement par les États-Unis, les règles de protection de l'environnement adoptées par nos parlements pourraient disparaître si TAFTA est finalement signé.

Contrairement à l'Union Européenne, les États-Unis n'ont jamais signé le Protocole de Kyoto ni la convention sur la biodiversité. L'agriculture y est encore plus industrielle qu'en Europe, l'exploitation du gaz de schiste déjà fortement avancée, et les OGM largement cultivés.

TAFTA est une atteinte à la démocratie

Au-delà des dangers économiques, sociaux et environnementaux que représente ce projet de traité, nous ne pouvons accepter que l'opinion publique n'ait pas accès au mandat de négociation. Il n'est pas acceptable que le gouvernement français poursuive ces négociations dénuées de toute légitimité démocratique.

L'avenir de notre collectivité en danger

L'introduction via ce traité d'un tribunal d'arbitrage au service de la protection des investisseurs nourrit les plus grandes craintes pour les élu-e-s que nous sommes. Ainsi, toute décision d'une collectivité, d'un État ou de l'Union Européenne pourrait être l'objet de poursuites par des firmes au prétexte qu'elle entraverait la liberté de commerce et in fine, retirée malgré son caractère démocratique. C'est tout simplement la fin de la démocratie représentative telle que nous la vivons chaque jour qui serait signifiée par là. Nous ne pouvons l'accepter.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime moins une abstention de M. François PENELLE :

- **DEMANDE** que les négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'Investissement (susnommé TAFTA) soient conduites avec un véritable contrôle démocratique et un débat public sur les négociations,
- **DEMANDE** la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations de TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie,
- **MANDATE** le Maire de La Couronne pour saisir le Gouvernement et les institutions européennes concernées,
- **DECIDE** dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre de ce traité,
- **DECIDE** dès lors de déclarer la commune de La Couronne « zone hors TAFTA »

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie, le 18 décembre 2014
Le Maire,

Certifié exécutoire	
Après envoi à la Préfecture le	
Et Publication ou notification du	

Jean-François DAURÉ